

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

MARCHE N° 26-008

<i>Maîtrise d'ouvrage</i> Siège : CROUS NORMANDIE 135 Boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen cedex	<u>Conduite de l'opération</u> : Direction de la Stratégie Immobilière – CAEN Suivi administratif du marché : Marine Bernet marine.bernet@crous-normandie.fr Tél : 02 31 56 64 09 Suivi technique du marché : Fabrice Pission fabrice.pission@crous-normandie.fr Tél : 06 60 10 16 11
---	--

OBJET :

Marché public de prestations intellectuelles d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour la construction d'une résidence universitaire à Cherbourg (50) CROUS NORMANDIE

Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique, notamment des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2

<i>Date du marché</i>
<i>Montant TTC</i>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2026 (mois zéro).

Le présent acte d'engagement comporte 12 pages et une annexe DPGF

Personne habilitée à donner les renseignements

Madame la Directrice générale du Crous Normandie

Ordonnateur

Madame la Directrice générale du Crous Normandie

Comptable public assignataire

L'agent comptable du Crous Normandie

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT(S)☐ Je soussigné,

Nom et
 prénom :

☐ Agissant en mon nom personnel **ou** sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Mail : ☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : **(intitulé complet et forme juridique de la société)**Au capital de : Ayant son siège à : Tel. : Mail :

N° SIRET :.....

Code APE :.....

Registre du commerce et sociétés :.....

Répertoire des métiers :.....

☐ Nous soussignés,**MANDATAIRE**

Nom et
 prénom :

☐ Agissant en mon nom personnel **ou** sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Mail : ☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : **(intitulé complet et forme juridique de la société)**Au capital de : Ayant son siège à : Tel. : Mail :

N° SIRET :.....

Code APE :.....

Registre du commerce et sociétés :.....

Répertoire des métiers :.....

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Mail :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Mail :	
N° SIRET : Code APE : Registre du commerce et sociétés : Répertoire des métiers :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Mail :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Mail :	
N° SIRET : Code APE : Registre du commerce et sociétés : Répertoire des métiers :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Mail :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Mail :	
N° SIRET : Code APE : Registre du commerce et sociétés : Répertoire des métiers :	

Etant, en tant que cotraitants groupés solidaires pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représentés par le mandataire ci-dessus désigné et dûment mandaté à cet effet.

ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Nous soussignés.....

Déclarons avoir accepté et pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- ☐ CCAP 26-008 et son annexe
☐ CCTP 26-008

Signature titulaire

ARTICLE 1er : OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

OBJET DU MARCHÉ

Marché public de prestations intellectuelles d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour la construction d'une résidence universitaire à Cherbourg (50) CROUS NORMANDIE

Lieu d'exécution des prestations :
Rue Max Paul Fouchet
50100 Cherbourg en Cotentin

DÉCOMPOSITION EN TRANCHES

Sans objet

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières :

Le présent acte d'engagement et ses éventuelles annexes ;
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe ;
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
Le programme de l'opération et ses annexes ;
Les études et documents techniques joints au dossier de consultation ;
Le mémoire technique remis par le titulaire.

Pièces générales :

Le Code de la commande publique ;
Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ;
Les normes et réglementations en vigueur applicables à l'opération.

ARTICLE 3 : PRIX

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Les prix sont révisables dans les conditions définies au CCAP.

Le coût prévisionnel des travaux servant de référence à la mission OPC est fixé à : 6 500 000 € HT

La rémunération forfaitaire du titulaire est arrêtée comme suit :

DECOMPOSITION DU FORFAIT DE REMUNERATION	
Phase avant-projet détaillé (APD)	€ HT
Phase de projet (PRO)	€ HT
Phase d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	€ HT
Phase de préparation de chantier	€ HT
Exécution des marchés de travaux	€ HT
Assistance aux opérations de réception	€ HT
Soit un total HT de :	€ HT
Taux de TVA de 20 % :	
Soit un montant TTC de :	€ TTC
Soit en euros TTC (montant en lettres) :	
.....	
.....	
.....	
.....	

(en cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors TVA qui priment sur les autres)

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au titulaire dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de remise de l'offre.
Le prix forfaitaire sera révisable conformément au CCAP.

ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

Il est fait application des articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique concernant les dispositions relatives à la sous-traitance.

Le titulaire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché ; l'entreprise sous-traitante devra être déclarée et acceptée par l'acheteur et ses conditions de paiement agréées.
La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement. Le paiement direct est applicable aux sous-traitants dont le contrat de sous-traitance est d'un montant supérieur à 600 € TTC.

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement correspondantes est possible en cours de marché selon les modalités définies aux articles R2193-3 et 4 du code de la commande publique.

Dans tous les cas, le titulaire du marché remet au maître d'ouvrage le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance dûment complété, daté et signé.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché.

Le montant total des prestations que je/nous envisage/envisageons de sous-traiter est de :

Entreprise	Nature de la prestation	Montant TVA incluse
TOTAL		

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à sa notification.

Durée prévisionnelle du marché : 25 MOIS

Phase	Durée prévisionnelle
APD	2 mois
PRO	2 mois
ACT	2 mois
Travaux (dont 1 mois de préparation)	18 mois
Levée des réserves	1 mois
Total	25 mois

Le délai global d'exécution de l'opération s'entend y compris les périodes de congés payés (semaines 31 à 35 incluses) et hors intempéries.

Cette durée est indicative et ne constitue pas un engagement contractuel du maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

AVANCE

Conformément aux articles L2191-2, L2191-3 et R2191-2 à 19 du Code de la Commande Publique, une avance est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et que la durée de l'exécution est supérieure à 2 mois. Cependant le titulaire du marché peut refuser le versement de cette avance.

Les marchés ou tranches affermies inférieurs à 50 000 € HT n'ouvrent pas droit au versement de l'avance.

☐ Je renonce à l'avance.

☐ Je ne renonce pas à l'avance.

ACOMPTE ET SOLDE

Les sommes dues au titulaire seront réglées par virement administratif dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et le CCAP.

Les demandes de paiement seront déposées sur la plateforme Chorus Pro.

La maîtrise d'ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Titulaire du compte	
Dénomination établissement bancaire	
Domiciliation établissement bancaire	
IBAN	
BIC	

(Joindre un relevé d'identité bancaire.)

RÉVISION DES PRIX

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre appelé mois "M0" fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variations des prix sont fixées dans le CCAP 26-008

PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS

Modalités de paiement direct

Pour les sous-traitants, le titulaire joint en double exemplaire au projet de décompte une attestation indiquant la somme à régler par le maître d'ouvrage à chaque sous-traitant concerné; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et inclut la TVA.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT PAR VIREMENT

Le délai maximum de paiement des acomptes est fixé à **30 jours** ;

Le délai maximum de paiement du solde est fixé à **30 jours**.

Les demandes de paiement (acomptes et solde), seront envoyées par mail pour avis au maître d'ouvrage.
avant le dépôt des demandes de paiement sur la plateforme CHORUS

Après accord du maître d'ouvrage, l'entreprise déposera ses demandes de paiement sur la plateforme CHORUS en utilisant le **SIRET du CROUS Normandie 130 024 425 00014 et le code service 1053**.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de dépôt sur Chorus.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

ARTICLE 7 : ARRÊT DE L'EXÉCUTION DES INTERVENTIONS

En application de l'article 22 du CCAG-PI, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations à l'issue de l'une des phases de la mission OPC identifiées à l'article 3 du présent acte d'engagement. Dans ce cas, le titulaire est rémunéré des seules prestations effectivement exécutées.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION DU MARCHÉ

Le marché peut être résilié dans les conditions prévues par le CCAG-PI et le Code de la commande publique, notamment dans les cas suivants :

- faute du titulaire ;
- inexécution grave ou répétée des obligations contractuelles ;
- manquement aux obligations de coordination ou de suivi ;
- liquidation judiciaire ou incapacité du titulaire ;
- motif d'intérêt général.

La résiliation est prononcée par décision du maître d'ouvrage, avec ou sans indemnisation selon les cas prévus par la réglementation.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Le candidat auquel il sera prévu d'attribuer le marché produira en outre les certificats et les attestations justifiants sa non interdiction de soumissionner dans le cadre des articles 2141-1 à 2141-5 du code de la commande publique.

Le titulaire atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1 à 4, L.1221-10, 13 et 15 du code du travail.

Le titulaire, atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à 4, L.8251-1, L.5221-8 et 11 et L.8231-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des entrepreneur(s) :
(Signature et cachet)

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le présent marché se trouve ainsi conclu, à la date figurant ci-dessus.

Acceptation de l'offre (Réservée au Maître d'ouvrage)

Décision du Maître d'ouvrage :

OBJET	Montant HT	Montant TVA à 20%	Montant TTC

Arrêté en lettres (TTC en euros) à :

--

Le présent acte d'engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après :

INTITULE	Lettre d'habilitation du mandataire	Annexe de précision financière	Annexe de précision sur le teneur de l'offre	Annexe de mise au point du marché	Annexe de présentation de sous-traitant	Autres :

Pour l'État et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À..... le.....

ACCEPTATION DE L'OFFRE

**A Caen, le
La maîtrise d'ouvrage,**